



## **Assemblée générale**

Distr.  
LIMITÉE

A/CONF.165/PC.3/L.4  
15 février 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITÉ PRÉPARATOIRE DE LA CONFÉRENCE  
DES NATIONS UNIES SUR LES  
ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT II)  
Troisième session  
New York, 5-16 février 1996  
Point 3 de l'ordre du jour

### ÉTAT DES PRÉPARATIFS DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT II)

#### Rapport du Groupe de travail I

#### I. DÉCISIONS PRISES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

1. Le Groupe de travail I a examiné la question de l'état des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (point 3 de l'ordre du jour) de sa 1re à sa 3e séance, tenues les 5, 6 et 15 février 1996. Il était saisi du rapport intérimaire du Secrétaire général de la Conférence sur les activités du secrétariat de la Conférence (A/CONF.165/PC.3/3) et d'une note du secrétariat contenant un résumé intitulé "L'avenir des établissements humains : une politique éclairée fera la différence" (A/CONF.165/PC.3/3/Add.1).

#### Documents concernant l'état des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)

2. À sa 1re séance, le 5 février, le Groupe de travail a décidé de recommander au Comité préparatoire de prendre acte du rapport intérimaire du Secrétaire général de la Conférence sur les activités du secrétariat de la Conférence (A/CONF.165/PC.3/3) et de la note du secrétariat contenant un résumé intitulé "L'avenir des établissements humains : une politique éclairée fera la différence" (A/CONF.165/PC.3/3/Add.1). Pour le texte, voir le projet de décision I, au paragraphe 5.

#### Déclarations concernant les priorités et les engagements

3. À sa 3e séance, le 15 février, sur la proposition du représentant de l'Australie, le Groupe de travail a décidé de recommander au Comité préparatoire d'adopter un projet de décision relatif aux déclarations individuelles sur les priorités et les engagements faits à l'occasion de la Conférence. Pour le texte, voir le projet de décision II, au paragraphe 5.

Organisation de la Conférence

4. À sa 3e séance, le 15 février, le Groupe de travail a décidé de recommander au Comité préparatoire d'autoriser une réunion intersessions du Bureau du Comité préparatoire pour que celui-ci puisse examiner les questions d'organisation en suspens. Pour le texte, voir le projet de décision III, au paragraphe 5.

II. RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

5. Le Groupe de travail recommande au Comité préparatoire d'adopter les projets de décision suivants :

PROJET DE DÉCISION I

Documents relatifs à l'état des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)

Le Comité préparatoire prend acte du rapport intérimaire du Secrétaire général de la Conférence sur les activités du secrétariat de la Conférence<sup>1</sup> et de la note du secrétariat contenant un résumé intitulé "L'avenir des établissements humains : une politique éclairée fera la différence"<sup>2</sup>.

PROJET DE DÉCISION II

Déclarations individuelles concernant les priorités et les engagements faites à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)

Le Comité préparatoire décide que :

a) Les États participants devraient être invités à faire des déclarations précises sur leurs priorités et engagements dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) ou lors de la Conférence à Istanbul;

b) Les États devraient être invités à donner dans ces déclarations la liste des mesures précises qu'ils prendront d'ici à l'an 2000, en application du Programme pour l'habitat;

c) Les organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales devraient également être invités à faire des déclarations sur leurs propres priorités et engagements, et à mentionner dans ces déclarations les mesures précises qu'ils prendront d'ici à l'an 2000.

---

<sup>1</sup> A/CONF.165/PC.3/3.

<sup>2</sup> A/CONF.165/PC.3/3/Add.1.

PROJET DE DÉCISION III

Organisation de la Conférence des Nations Unies sur  
les établissements humains (Habitat II)

Le Comité préparatoire décide d'autoriser le Bureau à se réunir pendant la période intersessions pour régler les questions d'organisation concernant la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) encore en suspens.

-----